

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2012

---

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Didier LOUSTAU	à	Suzanne SAGE
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Anne BARBET	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINE	à	Bernard UTHURRY
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Patrice CRESTE	suppléante de	Henri GIMENEZ
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean CASABONNE, Marie ECHEPARE, Jean-Michel IDOYPE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Michel LAURONCE, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

**RAPPORT N° 121011-24-PER**

### **ABATTOIR DU HAUT BEARN : GESTION DU PERSONNEL**

M. LEES indique

#### **Poste de Responsable QUALITE**

Monsieur le responsable de l'Abattoir a rappelé lors de la dernière réunion de Bureau que l'Abattoir du Haut Béarn employait depuis septembre 2005, à raison d'une journée par semaine, une personne en tant que responsable qualité.

Cependant, compte tenu du développement des normes sanitaires, de l'augmentation du volume d'activité et de la mutualisation envisagée du personnel avec l'Abattoir de la vallée d'Ossau, il a proposé de porter le temps de travail à hauteur de 80 % d'un temps complet.

Par ailleurs, il sera envisagé, à partir du mois de janvier, de porter ce poste à temps complet pour assurer des missions qui s'avèrent obligatoires pour la communauté de communes tant au niveau de la cuisine centrale que des cuisines du service Petite Enfance. Cela réduira d'autant les prestations extérieures que nous payons actuellement sur ce thème de la Qualité.

Les membres du Bureau ont proposé de donner une suite favorable à cette requête.

L'agent qui assurait jusqu'alors cette mission ne pouvant dorénavant plus exercer ces prestations au sein de l'Abattoir du Haut Béarn, la poursuite de la démarche se traduirait par le recrutement d'une nouvelle personne par le biais d'un contrat à durée indéterminée sur la base de l'échelon 2 niveau 4 (catégorie technicien et agent de maîtrise) de la convention collective nationale de l'industrie et des commerces en gros de viandes.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012 de l'Abattoir du Haut Béarn.

Oùï cet exposé,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **TRANSFORME** le poste de Responsable Qualité de l'Abattoir du Haut Béarn en le portant à 80 % d'un temps complet

#### **Poste d'entretien**

Afin de procéder au remplacement d'un agent ne pouvant plus exercer les missions d'entretien de la structure, il vous est proposé de procéder au recrutement d'un agent. Cette embauche se concrétiserait par le biais d'un contrat à durée déterminée de 6 mois pour un poste à temps non complet de 19 heures hebdomadaires, sur la base de l'échelon 3 – niveau 1 – de la grille des ouvriers-employés de la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes.

Oùï cet exposé,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CREEE** un poste d'ouvrier à temps non complet (19 heures hebdomadaires) pour une période de 6 mois et ce sur la base de l'échelon 3 – niveau 1 – de la grille des ouvriers-employés de la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 octobre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT